Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260223-2026_06-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 25/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, CHRISTIEN Nathalie, LE COGUIC Delphine, LE MORZADEC Caroline, PALISSE Audrey, MM : LE DANVIC Christian, LE FUR Alain, LE STRAT Alexandre, POMME Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DARCEL Daniel à M. LE FUR Alain, THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme PALISSE Audrey

2026-06 – Demande de subvention " Travaux rue du Clandy : Rénovation complète de l'éclairage public et effacement du réseau France Télécom "

La réflexion des élu.e.s sur ce projet a débuté dès 2021 par une étroite collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement -CAUE- du Morbihan et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne -CPRB-.
En effet, et comme nous l'avons réalisé antérieurement pour les projets du dernier commerce de proximité (LA TAVARN *Seglian*), de la réfection des infrastructures au terrain des sports et de la rénovation-extension de la mairie, la commune a souhaité s'adosser les services du CAUE 56 qui a pour mission d'aider les communes dans leur réflexion afin de promouvoir la qualité de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales. Cet organisme nous a délivré une pré-étude complète des zones du bourg à requalifier.
D'autre part, depuis 2004, la commune de SEGLIEN est labellisée Commune du Patrimoine Rural de BRETAGNE et n'a eu de cesse durant ces vingt années de respecter la charte de qualité qui définit les conditions d'attribution et de préservation du label afin de protéger et de valoriser son patrimoine architectural et paysager. Ce label, attribué pour sept années et renouvelable si la commune respecte la charte signée, est l'élément fédérateur qui permet aux communes qui le détiennent d'affirmer leur identité.

La rue du Clandy étant la dernière artère très endommagée du bourg de SEGLIEN, les élu.e.s ont donc souhaité qu'une étude d'aménagement soit menée.
C'est ainsi que le cabinet d'architectes LORAND-GUILLOU d'Erdeven accompagné du bureau ATELIER LIEU-DIT, paysagistes DPLG de Quimper ont été retenus après dépôt d'une consultation publique.
Il s'est agi dans un premier temps d'établir un diagnostic de l'existant, de respecter les contraintes réglementaires en matière d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260223-2026_06-DE

Nous avons également souhaité une participation active de la population de SEGLIEN et en particulier celle des riverain.e.s concerné.e.s par ces rues.
Une première réunion réunissant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le paysagiste et les habitant.e.s s'est tenue le 23 novembre 2024 d'abord en mairie où il a été question d'échanges et de débats et où chacun.e a pu exprimer son vécu quotidien, indiquer ce qui va mais surtout ce qui ne va pas et proposer ses attentes et souhaits.
Sans surprise, les notions de vitesse trop élevée et de sécurisation des piétons et des vélos ont été les deux éléments prépondérants des échanges avec également l'envie forte d'une mise aux normes des abords des voies pour des déplacements piétonniers ou à vélo adaptés et sans obstacle contrairement à l'existant avec des trottoirs actuels inférieurs à 1 mètre de large et des bordures de trottoirs beaucoup trop hautes et donc dangereuses pour les personnes à mobilité réduite ou âgées.
On indique « sans surprise » puisque parallèlement à ces études, la commune a posé un radar pédagogique à l'entrée de la rue du Clandy dans sa partie sud. Si dans 75% des cas, les véhicules sont contrôlés en deça de 65 km/h (bien que ce soit limité à 50 km/h puisqu'on se situe en agglomération), ce sont bien les autres 35% de véhicules qui devront ralentir suite à un aménagement des voies conçu en ce sens.

Les échanges ont continué ensuite sous forme d'une déambulation publique participative des personnes présentes afin de mieux se rendre compte sur le terrain des difficultés qu'il faut collégialement gommer.
La présentation des travaux presque définitifs de l'étude a été exposée au CAUE du Morbihan et aux CPRB lors d'une rencontre le lundi 22 septembre 2025 à la mairie de SEGLIEN afin que ces 2 organismes cités valident les orientations choisies en présence du maître d'œuvre et du paysagiste.
Enfin, une deuxième réunion s'est déroulée avec les riverain.e.s courant octobre 2025 afin d'assister à la présentation du projet d'aménagement futur, de donner son avis sur des options possibles et de valider certains points de nature paysagère.

Ce projet consiste donc en un aménagement concerté et ambitieux au service du cadre de vie. La commune de SEGLIEN engage un chantier structurant visant à requalifier durablement la rue du Clandy. Ce projet, fruit d'une réflexion approfondie et bien mûrie comme il l'est indiqué supra, s'articule autour de huit axes majeurs :

- l'enfouissement des réseaux aériens (électricité et télécommunications) afin d'assurer une harmonisation visuelle du paysage urbain et de réduire les risques liés aux intempéries
- la modernisation du réseau d'eaux pluviales pour garantir une gestion optimale des flux et prévenir les inondations locales dans une logique de résilience climatique
- le renouvellement de l'éclairage public avec des équipements performants et sobres, conformes aux normes environnementales et adaptés aux spécificités patrimoniales du secteur
- la création d'un chemin doux reliant la rue du Clandy au lotissement Park Avalou et au réseau de randonnées existant (circuits de randonnée « Saint Germain – La sarre », « Du vent et de l'eau » et « Le seigle, à travers temps, à travers champs »). Cette liaison non motorisée favorisera les déplacements piétonniers et à vélo et renforcera la cohésion entre les quartiers
- le choix de matériaux en phase avec l'identité architecturale locale afin de préserver l'authenticité du bâti et d'inscrire le projet dans une démarche patrimoniale exemplaire
- l'aménagement de chicanes conçues pour modérer naturellement la vitesse des véhicules dans la rue du Clandy, tout en maintenant leur fonction de desserte
- l'organisation et l'optimisation du stationnement
- la piétonisation sécurisée des deux côtés de la voie afin de restituer l'espace public aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite ou âgées et de recréer du lien social

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260223-2026_06-DE

Les travaux seront effectués en 2 phases :

- **1ère phase :** la modernisation du réseau des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux aériens (électricité et télécom) et le renouvellement des éclairages publics
- **2ème phase :** la sécurisation et l'aménagement complet de la rue du Clandy.

La demande de subvention porte sur la 1ère phase :

- **L'enfouissement des réseaux aériens** (électricité et télécommunications), afin d'assurer une **harmonisation visuelle** du paysage urbain et de réduire les risques liés aux intempéries ;
- **Le renouvellement de l'éclairage public**, avec des équipements **performants et sobres**, conformes aux normes environnementales et adaptés aux spécificités patrimoniales du secteur ;

Le Maire présente les dépenses éligibles liées à la 1ère phase et le plan de financement associé

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET
Effacement des réseaux – Rue du Clandy 56160 Séglien

DEPENSES		***RECETTES***		
Nature des travaux	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Effacements des réseaux	98 619,00	Conseil Régional	20 709,99	21%
		Autofinancement	77 909,01	79%
Montant TOTAL	98 619,00	**Montant TOTAL**	98 619,00	100%

➢ **Après en avoir délibéré par 12 voix POUR, le Conseil municipal :**

- Approuve le projet

- Sollicite une demande de subvention auprès des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) via le Conseil régional de Bretagne

- Autorise Le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/02/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SÉGLIEN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance
Audrey PALISSE